



RAPPORT DE LA

Commission ad hoc (CoAH)

CHARGÉE D'Étudier LE/LA

PR 27-2023-DISREN

Demande de crédit de CHF 113'763 pour la troisième phase du réseau agroécologique ECO Terre Sainte

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission ad hoc, composée de Madame Valérie Issumo (Marchissy) et Messieurs Alain Barraud (Chavannes-de-Bogis), Alex Braunwalder (Nyon), Thomas Marchand (Coppet) et Jean-Luc Richard (Crassier) s'est réunie le 22.08.2023 à Nyon afin d'étudier l'objet cité en titre, en présence de Bruno Dard, membre du Comité de direction, et de Boris Mury, secrétaire général.

Les membres de la commission ont pu poser toutes les questions nécessaires à une bonne compréhension du préavis. La commission tient à remercier les intervenants présents pour leur disponibilité et la précision des explications fournies.

Rapports de la phase II (2014–2021)

Le rapport final de la phase II est complet et très technique. Nous avons pu relever quelques points significatifs comme le dépassement des objectifs tant au niveau quantitatif que qualitatif.

Pour les plantations pérennes par exemple, les taux de réalisation des objectifs se situent entre 120 et 349% avec un respect des méthodes et principes allant au-delà des exigences cantonales et fédérales.

3^{ème} Phase et réseaux

Ce préavis a pour sujet la 3^e phase du réseau agro-écologique ECO Terre Sainte, qui a très bien fonctionné durant ses deux premières phases avec des résultats supérieurs à ceux attendus.

Le district de Nyon compte sept réseaux de ce type, dont quatre sont actuellement inactifs.

Considérations environnementales

Notre séance a eu lieu en pleine canicule et nous avons soulevé des questions quant à la justesse et à la pérennité des mesures prises en lien avec le changement climatique.

L'expérience montre une évolution significative des mentalités parmi les agriculteurs qui participent à de tes projets.

Communication

La commission souhaite que Région de Nyon renforce la communication avec les communes par rapport aux résultats atteints, qui s'avèrent très positifs. Cette demande devrait aussi concerner les communes qui ne sont pas membres de ce réseau agro-écologique, afin que les autres réseaux actifs puissent s'en inspirer et que les réseaux « dormants » puissent être réactivés.

Financement

Région de Nyon a indiqué à la commission avoir reçu la confirmation de l'acceptation de la prise en charge des montants dus par les communes non-membres du DSIREN du cercle porteur B. Ils vont s'attacher à obtenir une confirmation écrite, prérequis à la participation de Région de Nyon.

Conclusion

La Commission ad hoc est favorable à cette demande de soutien financier pour la mise en œuvre de la troisième phase du réseau écologique ECO-Terre Sainte.

Au vu de ce qui précède, la Commission ad hoc vous recommande, à l'unanimité, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis n° 27- 2023, soit :

- D'accorder le crédit de CHF 113'763 en faveur du réseau agroécologique ECO Terre-Sainte
- D'imputer le montant total de CHF 113'763 sur le fonds DSIREN II.
- D'accepter la participation solidaire à hauteur de 42,7% de la part régionale.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION	
Jean-Luc Richard, rapporteur	Signature
Crassier	
Valérie Issumo	Signature
Marchissy	
Alain Barraud	Signature
Chavannes-de-Bogis	
Alain Brauwalder	Signature
Nyon	
Thomas Marchand	Signature
Coppet	